

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### NORWEGE.

*Christiania, le 20 juin.* — La diète, dans sa séance du 8, après de longs débats, a arrêté à l'unanimité que le traitement du gouverneur actuel, qui est de 12,000 écus *species*, ne subirait aucun changement, mais qu'à la prochaine vacance il serait réduit à 8,000. Les ministres d'état actuels continueront de jouir d'un traitement de 8,000 écus; mais à l'avenir il sera réduit à 6,000. Celui des conseillers d'état reste fixé à 3,000. Dans les séances suivantes, la diète s'est occupée du traitement des baillifs, du grand-juge, des assesseurs de la haute-cour de justice et des autres fonctionnaires civils.

### RUSSIE.

*Cronstadt, le 23 juin.* — Mercredi dernier dans la soirée, l'empereur est arrivé ici inopinément, venant de Peterhof, et s'est rendu sur-le-champ à bord du vaisseau amiral l'*Asow*. Aussitôt, deux coups de canon donnèrent le signal à tous les officiers, employés et matelots de la flotte qui étaient à terre, de se rendre à leurs postes. A 3 heures du matin le signal fut donné à l'escadre de mettre à la voile. A 4 heures le pavillon amiral fut amené par l'*Asow*, le pavillon impérial arboré et dans le même moment, salué par l'artillerie du port, des forts, de la citadelle et de tous les vaisseaux, de 2000 coups de canon. L'escadre se mit alors en mer, avec un vent modéré de sud-est. Le 21 elle exécuta, en présence de S. M. et à quelque distance de Cronstadt, près de Krasnaja-Gorka, quelques évolutions, et le soir, elle reçut l'ordre de continuer sa route. A minuit S. M. revint sur le yacht le *Tornéo*, sur notre rade, monta un cutter et fit voile pour Peterhof.

Il se trouve encore dans ce moment, sur notre rade, le vaisseau de ligne le *Constantin* et la frégate l'*Hélène*, de retour de la Méditerranée, depuis quelques jours, et qui sont montés par les marins de la garde. Après les réparations nécessaires, ils mettront pareillement en mer, sous peu de jours, pour rejoindre l'escadre de l'amiral Seniavine, dont le lieu de rendez-vous provisoire est le port de Brest.

### AFFAIRES DE LA GRECE

*Poros, le 6 juin.* — Ibrahim-Pacha, pour parvenir au but qu'il se propose, a mis à prix la tête des Grecs de tout sexe et de tout âge. Vers le milieu du mois passé, 400 Turcs avancèrent pendant la nuit sur un petit village nommé Candélos, situé sur les montagnes au nord-ouest de Calavrita; la position de cet endroit, qu'on croyait à l'abri de toute attaque de la part de l'ennemi, avait attiré une centaine de familles grecques qui y vivaient en se nourrissant d'herbes. De grand matin, voyant que l'ennemi les entourait, quelques hommes qui s'y trouvaient, des enfants et la plupart des femmes, saisirent leurs armes et prirent position dans les trois rues qui conduisaient dans ce village, pour s'opposer de vive force aux Turcs, et, en effet ils les repoussèrent dans trois tentatives: l'ennemi crut qu'il y avait une force d'hommes considérable; mais, vers le soir, la poudre leur ayant manqué, ceux qui étaient en état de marcher s'achèrent de se sauver; les vieillards et les femmes, tenant leurs enfants dans leurs bras, se réfugièrent dans une petite église; le prêtre ne voulut pas abandonner ses paroissiens dans cette circonstance, et, tenant la croix entre ses mains tremblantes, il alla se placer devant la porte de l'église; les barbares venus, il fut foulé aux pieds; mais n'ayant trouvé ni jeunes garçons, ni jeunes filles, ils massacrèrent tout, brûlèrent le village, et conduisirent le prêtre devant Ibrahim. Celui-ci ordonna qu'on lui coupât le nez et les oreilles, et qu'on le laissât ainsi aller dire à ceux de ses frères qui ont encore des armes, que, s'ils ne se pressent pas de venir se prosterner devant lui pour lui demander la vie, personne ne parviendra à s'échapper d'entre ses mains. Ce prêtre est arrivé ici avant-hier: tout le monde est indigné de son état et de ce qu'il a raconté.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 11 juillet.* — Lord Liverpool se trouve beaucoup mieux aujourd'hui.

— Le bateau à vapeur grec l'*Entreprise* a fait voile le 24 juin de Plymouth pour la Méditerranée; mais il semble qu'un malin sort est attaché à ce bâtiment. Le 29, étant à la hauteur de 47 degrés de latitude et 7 de longitude, il a perdu son gouvernail et a été de nouveau ramené le 6 de ce mois à Plymouth

où il devra rester encore quelques semaines en radoub avant de pouvoir reprendre la mer.

— Le dernier dénombrement de la population de Londres a offert un total de 1,273,000 âmes; on y compte 156 paroisses, cent autres églises, et un nombre à-peu-près égal de temples ou d'oratoires de diverses autres communions.

— Nous ne sommes pas encore à même, dit *the Times*, de publier le traité pour la conservation de la Grèce, mais nous pouvons positivement assurer que les hautes puissances ne tarderont pas à l'exécuter. La flotte russe, qui est déjà en route pour la Méditerranée, jointe à celles de la France et de l'Angleterre, formera une force à laquelle il sera impossible aux Turcs de résister. Nous espérons que la concorde régnera dans les opérations de cette force navale tricolore, et que les puissances qui envoient leurs contingens sont mues par les mêmes motifs, et poursuivront strictement le même objet. La communication entre la Turquie et l'Egypte sera facilement interrompue, et par cette mesure, les troupes turques seront privées de tout secours.

Sans doute l'Autriche s'est fortement opposée à un arrangement par lequel la Grèce est reconnue état indépendant, sous la protection des trois grandes puissances. Elle craint l'encouragement donné aux principes révolutionnaires par le succès qu'ils auront eu dans cette occasion, et son anxiété redouble par rapport au mécontentement qui existe dans les états d'Italie qu'elle gouverne donc avec moins de sévérité.

Si elle exerce sa suprématie comme les Turcs, il faut bien qu'elle s'attende à la perdre comme eux. Elle dit que nous avons fait plus pour la Grèce que pour les républiques de l'Amérique méridionale que nous avons simplement reconnues, tandis que nous établissons et protégeons l'indépendance de la Grèce. Elle a raison en cela. On a fait plus pour la Grèce, parce que sa situation exigeait qu'on fit plus pour elle. Les républiques américaines ont établi leur indépendance, et n'avaient pas besoin d'assistance.

— Les journaux et lettres de Gibraltar, jusqu'au 18 juin, annoncent que plusieurs navires marchands français ont été capturés par les Algériens. L'escadre destinée pour le blocus d'Alger avait été rencontrée en mer. L'opinion générale des anglais à Gibraltar était que la flotte française sera foudroyée si elle entreprend de bombarder le Môle que l'on dit garni d'une artillerie formidable.

### ALLEMAGNE.

*Munich, le 9 juillet.* — Le fils du héros grec Marco-Bozzaris, âgé de 11 ans, accompagné d'un Souliote, compagnon d'armes de son père, est arrivé ici hier. Sa mère, qui l'a quitté à Zante, l'envoie à notre roi qui s'est chargé de son éducation. Elle a déclaré qu'elle ne voulait confier son enfant qu'à ce souverain seul, bien que des offres lui ont été faites par d'autres monarques.

### FRANCE.

*Paris, le 13 juillet.* — M. le chevalier d'Italinski, ambassadeur de Russie à Rome, et doyen des diplomates européens, est mort dans cette ville le 27 juin dernier.

— Les réclamations répétées d'un grand nombre de pairs de France, de députés et de publiciste n'ont pu obtenir la suppression des maisons de jeu, où tant de réputations vont se perdre et tant de fortunes s'engloutir. Le *Moniteur* du 12 juillet annonce que le bail courant du privilège des jeux dans Paris ayant pour terme le 31 décembre prochain, l'administration municipale vient de poser les bases d'un nouveau cahier de charges relatif à cette exploitation, qui a été concédée à la ville par ordonnance royale du 5 août 1818, sous la réserve d'un versement annuel de 5,500,000 fr. au trésor public.

— Une jeune fille, nommée Marie Fassetti, à peine âgée de dix-sept ans, s'est asphyxiée, il y a trois jours, dans sa chambre, rue du Houssaye, n. 7. Une lettre, laissée par elle, annonce qu'ayant été infidèle à son amant, elle n'avait pu résister à ses remords.

— Une cause singulière s'est présentée le 10 juillet à l'audience d'un tribunal du département de la Seine-Inférieure, présidé par M. le maire de l'endroit à la fois juge et ministère public, ainsi que cela se pratique dans la plupart des bourgs et villages où il n'y a point de justice de paix. Il s'agissait

d'un serpent qui avait quelques démêlés avec M. le curé. Voici à quelle occasion.

Le dimanche précédent, M. le curé, prêchant sur le péché originel, avait plusieurs fois répété : *Le serpent maudit, le serpent qui a causé la perte de tant d'individus !* Un serpent, non pas un Boa, mais un de ces virtuoses en surplus, qui, musiciens de toutes leurs forces, écorchent quelquefois les oreilles des fidèles, un serpent se lève tout-à-coup, et interrompant le vénérable pasteur, d'un ton moitié furieux, moitié stupéfait : « Moi, j'ai causé la perte de tout ce monde là, s'écrie-t-il ! Apprenez que depuis 50 ans que je suis serpent, de père en fils, je n'ai jamais fait tort à personne. Je ne suis qu'un serpent, mais je suis honnête ; en dise autant qui pourra. »

Ayant répondu quelques injures à M. le curé, qui tentait vainement de lui donner les explications les plus satisfaisantes, le susceptible serpent a été traduit en simple police et condamné à deux jours de prison, attendu, dit le jugement, qu'il est bien permis d'être ignorant, mais qu'il est défendu d'insulter personne et de troubler l'office divin.

Le serpent, qui est normand, veut, dit-on, interjeter appel.

— On a commencé la moisson dans le département de l'Ain ; les seigles sont déjà coupés sur presque tous les points, et le blé, qui est parvenu à sa maturité, a un épi plein et bien nourri.

La fleur de la vigne est aussi passée heureusement, et tout annonce, écrit-on une grande abondance dans les récoltes de cette année.

La récolte des fromens est faite dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; elle est abondante.

— On écrit de Bordeaux : « Les machines à vapeur qui s'introduisent dans le service de la marine, doivent nécessairement amener une révolution dans le système de navigation qui a été suivi jusqu'à ce jour.

L'arrivée du navire à vapeur le *Leeds*, venant de Dublin, et qui est mouillé dans notre rivière, est visité par un grand nombre de curieux.

La manière de voyager par les bateaux à vapeur est si active, que le *Leeds* n'a mis que 65 heures pour venir de Dublin à Bordeaux. Il doit opérer son retour sous peu, car on dit qu'il quittera notre rade dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les communications par cette voie nous donneront sans doute beaucoup de voyageurs, qui partant d'Angleterre, au lieu de mettre pied à terre à Calais, pourront descendre directement à Bordeaux, pour se rendre aux eaux et dans le midi de la France. »

— Le philhellène Théophile Féburier, ingénieur en chef de l'île de Samos, qui était venu faire un voyage en France et aux Pays-Bas, en faveur de la cause qu'il a embrassée avec dévouement et défendue avec courage, vient d'arriver à Marseille, où il doit s'embarquer sous peu de jours pour retourner en Grèce. Il est accompagné d'un petit convoi de vivres et de munitions.

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 15 juillet.* — Hier à deux heures après-midi, a eu lieu le premier exercice public des élèves du conservatoire, depuis l'installation de cet établissement. Le concert s'est ouvert par une symphonie d'Haydn, dont l'ensemble d'exécution a pu ne pas agréablement surpris l'auditoire. On a ensuite entendu successivement, soit en solo, soit en duo, soit à plusieurs exécutans, divers morceaux de violon, de flûte, de cor, de violoncelle, de piano et de chant, parmi lesquels on a particulièrement remarqué un quintette de *Così fan tutti* de Mozart, chanté par M<sup>lles</sup> Berthault, Vischer ; C. Linsel, Messieurs de Glimes et Fournier, un adagio et rondo pour le violoncelle, exécuté par Monsieur Servais, et l'air de Gulistan, chanté par M. Becquet. Ce jeune homme a une voix de ténor d'une étendue peu commune et d'un beau timbre ; il est de Valenciennes, d'où il est arrivé récemment pour continuer ses études à notre conservatoire, et il n'est pas douteux qu'il n'y devienne bientôt un sujet digne de figurer avec distinction sur notre scène lyrique.

— Un artiste étranger, arrivé en cette ville, offre par actions aux habitans, une part des bénéfices qu'il est sûr d'obtenir par des voitures publiques mues sans le secours de chevaux ou de la vapeur ; il veut construire une barque qui ferait le trajet d'ici à Anvers avec beaucoup plus de célérité que les anciennes.

LIÈGE, LE 16 JUILLET.

Une lettre écrite de Marseille par M. Th. Féburier, et adressée à une personne de cette ville, porte que le colonel Fabvier, a eu la tête tranchée quelques jours après la capitulation de l'Acropolis. On doit vivement désirer que cette triste nouvelle ne reçoive point de confirmation.

— Le camp qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre, dans la bruyère de Ravels près Turnhout, sera composé de 12 bataillons d'infanterie, 8 escadrons de cavalerie, une batterie d'artillerie à pied, une batterie d'artillerie à cheval, ensemble 12,000 hommes environ.

— Des médailles viennent d'être accordées aux académies de dessin et d'architecture de Mons et de Tournay et à l'école d'Enghien, pour être délivrées, au nom du roi, aux élèves qui remporteront les premiers prix.

— Les derniers orages ont causé de grandes pertes dans le Grand-Duché ; on les évalue à des sommes très-élevées ; les communes qui ont le plus souffert, principalement par les ravages de la grêle, sont celles des Bulles, dont la perte est de 10,000

florins ; Jamoigne, Valansard, Ramdons (commune de Jamoigne), de 40,638 fl. ; Pin, Izel et Moyon (même commune), de 45,236 fl. ; Frénois et Termes, de 2,765 fl. ; Florenville, de 2,985 florins.

COUR D'ASSISES. — *Affaire de Henri-Joseph Delgoffe, huissier à Verviers, accusé de faux pour avoir altéré et surchargé une quittance.*

Le 6 juin 1825, Monsieur François-Auguste Voisin, de Grand-Rechain, clerc de notaire, avait délivré à Delgoffe, une quittance qu'il assure avoir été conçue en ces termes : « 1<sup>o</sup> pour la somme de seize florins 10 cents pour fraix d'acte de produit ; 2<sup>o</sup> celle de cent trois florins 35 cents pour trois annuités de la rente due à M. Stassart (dont Voisin était fondé de pouvoir), ensemble 119 fl. 45 c. reprises au bordereau de collocation définitivement arrêté par M. Champio. »

Cette quittance, ainsi conçue, ne comprenait pas les intérêts à dater de l'entrée en jouissance du sieur Delgoffe.

M. Coumont, négociant, les demanda au nom du sieur Stassart, alors Delgoffe prétendit les avoir payés, et représenta la quittance du sieur Voisin, qui portait, au lieu de cent dix-neuf florins 45 c. cent trente-neuf florins 45 cents : le mot *trente* était surchargé ainsi que les chiffres, et non approuvés.

Aussitôt que Voisin eut connaissance de ces surcharges, il adressa une plainte à M. le procureur du roi de Liège, et à l'appui de cette plainte,

1<sup>o</sup> Le bordereau de collocation en vertu duquel la somme avait été payée par Delgoffe,

2<sup>o</sup> Un compte quittancé, que le sieur Voisin avait rendu au sieur Stassart, et dans lequel il avait porté en recette 119 fl. 45 c., montant des deux sommes énoncées dans la quittance du six juin 1825.

M. le procureur du roi écrivit au sieur Delgoffe de lui envoyer cette quittance, pour voir s'il y avait apparence de surcharge.

Delgoffe l'apporta lui-même au parquet quelques jours après. Le 8 juin 1826, Delgoffe adressa au procureur du roi une justification écrite, dans laquelle il prétendait, 1<sup>o</sup> avoir effectivement payé à Voisin 139 fl. 45 ; 2<sup>o</sup> que pendant qu'il comptait les espèces, Voisin, qui avait énoncé une somme inférieure, fit des ratures ; 3<sup>o</sup> que Delgoffe, lui en ayant fait l'observation, Voisin répondit : *ce n'est rien, je vais remettre ce que j'ai oublié* ; 4<sup>o</sup> que Delgoffe ayant remarqué que la même erreur existait dans les chiffres, Voisin, pour la réparer, avait fait un 2 de la dixaine du chiffre 113, et que, dans le total, il avait fait un 3 du chiffre 2 de la colonne des dixaines.

Des experts en écriture nommés pour comparer les surcharges au corps de la quittance et à d'autres écritures et chiffres de l'accusé et du plaignant, reconnurent qu'il y avait effectivement des surcharges et diverses autres altérations faites d'une autre encre que le corps de la quittance. Ils déclarèrent que ces surcharges et altérations étaient d'une autre main que de celle de Voisin : ils ajoutèrent toutefois qu'elles n'avaient pas d'analogie non plus avec l'écriture de l'accusé.

Dans le cours de l'instruction, Voisin nia toutes les allégations de Delgoffe, qui fut traduit à la cour d'assises, comme coupable de faux en écriture privée.

Samedi dernier les débats de cette affaire, qui avait attiré beaucoup d'habitans de Verviers, furent rendus publics, et se prolongèrent jusque vers sept heures du soir.

La défense, qui avait été confiée à MM. Dewandre et De-reux, employa d'inutiles efforts pour faire naître le doute sur la question de savoir si Delgoffe était réellement l'auteur des surcharges.

La cour a déclaré Delgoffe coupable, et l'a condamné à cinq années de réclusion et à l'exposition publique au carcan.

M. le président, Dupont-Fabry, a adressé à l'accusé, en lui lisant son arrêt, une allocution qui a fait une vive impression sur l'auditoire.

*Van Mulder.*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Gensoul, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, vient de faire une opération qui n'avait jamais encore été pratiquée. Il a enlevé, avec la gouge et le maillet, une tumeur osseuse d'un volume énorme, formée par l'accroissement contre nature de l'os maxillaire supérieur gauche du molâtre et du palatin du même côté. Le malade est parfaitement guéri. C'est une nouvelle conquête de la chirurgie française.

La *Gazette des Pays-Bas* a publié une découverte de la plus haute importance, celle d'un remède curatif de la plus cruelle maladie à laquelle les enfans soient exposés, le croup.

On sait que l'empereur Napoléon avait promis une récompense très considérable à celui qui trouverait un moyen efficace de guérir le croup, après que son neveu, fils de l'ex-roi de Hollande, eut succombé à ce mal jusque-là rebelle à tous les efforts et à tous les procédés de l'art. Il parait maintenant, dit la gazette, que ce mal cessera d'être redoutable grâce à la découverte récente de M. le docteur Bretonneau. Son remède consiste à souffler de l'alun (sulfate d'alumine) en poudre dans la bouche et dans la gorge du malade, à l'aide d'un tube cylindrique, ou plus efficacement au moyen d'un instrument inventé par ce docteur et qui porte la poudre d'alun jusque dans les bronches. Chez certains malades, deux ou trois insufflations suffisent ; chez d'autres, il en faut cinq ou six.

M. Bretonneau s'est assuré de l'efficacité de ce remède par de nombreuses expériences faites dans les environs de Tours où il exerce son art, et où le croup, devenu épidémique, ravage successivement différentes communes depuis huit ans.

— On annonce la publication prochaine à Bruxelles du premier travail de la commission de statistique, instituée par le roi; il sera intitulé: *Mouvement de la population dans le royaume des Pays-Bas pendant les années 1815 à 1824 inclus, etc.*

Les résultats publiés par la commission sont expliqués dans un mémoire non officiel, sous le titre de: *Développement des 31 tableaux publiés par la commission de statistique, etc.*; rédigé par le secrétaire de la commission, Mr Ed. Smiths, auteur de divers ouvrages.

La tragédie des *Guelfes et des Gibelins*, de M. Arnault père, a été représentée le 9 de ce mois à Paris; son succès n'a pas été contesté.

On écrit de Weimar le 1<sup>er</sup> juillet: « M. de Goethe vient de faire paraître la première livraison de ses OEuvres, qui contient beaucoup d'objets nouveaux, et qui ne pourra qu'être fort agréable au public. Il en sera de même des livraisons suivantes, auxquelles travaille avec beaucoup de soin l'auteur, qui s'est retiré à ce dessein dans une petite maison de campagne, située près du parc. Son dernier journal, sur l'art et de l'antiquité, surpasse pour la richesse et l'intérêt des matières tous les numéros précédents. M. de Goethe a en récemment dans sa solitude la visite du ministre prussien de Stein, du comte Capo-d'Istria, de Guillaume de Schlegel, et d'autres personnages marquans. »

### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 13 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr 50 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juis. 30 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, juis. du 22 décembre, 73 00. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 62 0/0 Emprunt d'Haïti, 670 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 13 juillet. — Dette active, 53 1/8 5/4 Différée 00/00. Bill de change, 18 1/2. Synd. 96 1/4. Rente remb. 88 3/4 89. Act. soc. de omm. 89 3/8.

BOURSE D'ANVERS, du 14 juillet. — Effets publics. — Dette active 2 1/2 d'intérêt, 54 0/0. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 2 1/2 d'int., 89 1/8. Act. la soc. comm. 4 1/2 d'int., 102.

Changes. — L'Amsterdam court s'est placé au pair; le Londres court s'est fait à 12-02; il est resté papier, les deux mois ont été demandés à 11 95; le Paris court a été demandé à 47 5/16. Le papier terme s'est traité, les deux mois à 47, les trois mois à 46 7/8; le Francfort et Hambourg sont raes et demandés.

### PROVINCE DE LIÈGE. — Adjudication.

Le vingt trois juillet prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à l'hôtel des états à Liège, par devant Monsieur le conseiller d'état gouverneur de cette province, en présence de la commission administrative de la route royale de la Vesdre, et de Monsieur l'ingénieur en chef du Waterstaat, à l'adjudication des ouvrages à faire pour l'achèvement du pont, sur la rivière de Vesdre au village de Chénéc, route de 1<sup>e</sup> classe n. 2.

ETAT CIVIL du 13 juillet. — Naissances: 1 garçon, 1 fille.

Décès, 1 garçon, 1 fille.

Du 14 juillet. — Naissances, 3 garçons, 3 filles.

Décès, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir:

François Bredart, âgé de 57 ans, colonel commandant de place à Liège, rue Agimont, n. 112, époux de Josephine Selaire.

Marie Françoise Josephine Watrin, âgée de 40 ans 8 mois et 12 jours, blanchisseuse, rue du Moulin, n. ... épouse de Jacques Joseph Pirronnet.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dépôt d'ARDOISES à un prix très modéré,

Chez Discry-Legros, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau, n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

PASQUET et Cie. ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils font partir tous les jours indistinctement de Liège, à 3 heures après-midi, une bonne voiture suspendue sur ressorts, pour Huy, dont le retour à lieu à six heures du matin. (599)

### LOCATION AUX ENCHERES.

Lundi 30 juillet 1827, à 9 heures du matin, en la demeure du sieur Pierre Trockay, à St.-Georges, MM. les membres du bureau de bienfaisance de ladite commune, feront procéder, par le ministère du notaire Delexhy, à la location aux enchères d'une ferme, sise à Seraing-le-Château, occupée par la veuve Walthère Jacque, avec environ 60 bonniers métriques de jardin, prairie et terre labourable en dépendant.

S'adresser à M. Lhommeux, assesseur, à St.-Georges, pour voir le cahier des charges. (589)

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près le rivage de la barque de Maëstricht, elle consiste en un grand cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, émisses, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commerce.

S'adresser sur la Batte, n. 1078.

Excellent vinaigre de vin blanc, à 40 cents le litron, n. 941, rue Neuvice. (597)

### ( ) Biens patrimoniaux situés à Burdinne, arrondissement de Huy, à vendre par licitation.

Lundi, 30 juillet 1827, les héritiers et les représentants du sieur Jean-Charles Bacquelaine et Marie-Rose Detry, son épouse, exposeront en vente publique et aux enchères, pardevant M. le juge de paix du canton d'Avennes, et par le ministère du notaire Puraye, de Burdinne, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de Huy, le 5 avril 1827, enregistré le 18 même mois, les immeubles suivants:

Un moulin-à-vent, moulin aux chevaux et pressoir, avec maison d'habitation, cour, écuries, étables, grange, touraille, deux jardins, closières et terres labourables, situés à Burdinne, arrondissement de Huy, contenant ensemble 4 bonniers 51 perches 36 aunes.

Ce moulin, très avantageusement situé, est le seul qui existe dans la commune.

Cette vente aura lieu ledit jour, à une heure après-midi, chez Melon, cabaretier à Burdinne, à crédit et aux conditions qui sont déposées en mains dudit notaire qui en donnera connaissance aux amateurs, et qui leur procurera aussi tous les renseignements relatifs auxdites propriétés.

### Vente d'une maison de campagne près de Liège.

Le notaire De Befve vendra en son étude à Liège, aux enchères publiques le 20 juillet 1827 à deux heures de relevée, une bonne maison de campagne appartenant à madame Lucion et ses enfans, avec 6 bonniers 23 perches de jardin, prairie et terres bien cultivés et plantés de beaucoup d'arbres en plein rapport. Cette maison est située à Quointe au dessus d'Avroi, dans un endroit très agréable; elle est susceptible de beaucoup d'embellissemens. Les murailles qui entourent une partie du jardin sont garnies des meilleurs arbres à fruits. L'eau, qui est excellente n'y manque jamais. S'y adresser, pour la voir, au Sr. Melis. Le cahier des charges, le plan et les titres sont déposés en l'étude du notaire De Befve. (452)

### Appartement meublé ou non meublé.

On demande pour la fin du mois présent ou le commencement du mois d'août, un joli appartement de trois à quatre pièces, très propres, très bien éclairées, qui soit situé dans une partie de la ville très tranquille et près d'une promenade. S'adresser au bureau de ce Journal.

Un domestique parlant et écrivant le français, muni de bons certificats de service, peut également s'y adresser par lettres. (545)

### Grand-Hôtel à Spa, vis-à-vis de la promenade de 4 heures.

Ce bel et vaste hôtel, avantageusement situé, est embelli par un mobilier neuf du goût le plus moderne.

On y trouve table d'hôtel et particuliers vin de toutes qualités, appartemens vastes et commodes, écuries et remises.

Au même Hôtel il y a à vendre une très belle calèche neuve avec persiennes, et une chaise de poste ayant peu servi.

Vendredi 20 juillet 1827, à midi, il sera vendu en hausses publiques, chez Valange à Envoz, commune de Couthuin, près de Huy, par le ministère du notaire Loumaye, un troupeau de bêtes à laine de race étrangère, mérinos et métis, très fines et de la meilleure espèce, composé d'un beau belier provenant de Barce, 70 mètres et 40 agneaux en bon état. (594)

( ) A vendre une belle et commode maison de commerce, sise à Liège, sur le Marché n. 24, ayant de beaux appartemens et magasins, le tout dans le meilleur état; il sera donné toute facilité et sûreté à l'acquéreur.

S'adresser à M<sup>e</sup> Boulanger, à Liège, rue Hors Château, n. 448, qui donnera communication des titres et tous les renseignements qu'on pourra désirer.

A vendre ou à échanger contre des propriétés rurales à une lieue ou deux de Liège ou Huy, une belle et commode maison située sur le marché neuf, n. 726, à Liège, occupée par Madame Pirson.

A vendre la moitié d'un enclos contenant 43 perches et de trois petites maisons situées à Enixhe, tenues par Collette et Wilkin. Et une autre maison située Outre-Meuse, rue du Moulin n. 243, à Liège.

S'adresser à J. Lucion-Judon, rue du Verdbois, n. 354, qui est chargé de louer un appartement derrière la comédie, n. 712. (265)

A vendre ou à échanger contre des propriétés rurales, une grande maison à équipage, entièrement neuve et bien décorée, avec jardin et toutes commodités désirables, située rue du Séminaire, n. 314. S'y adresser, ou à J. Lucion-Judon, rue du Verdbois, n. 354, à Liège. (56)

(423) A vendre une maison construite à neuf, grande et bien distribuée, avec cour, fournil, pompes, citernes et environ 40 perches de jardin, située sur le quai des Carmes à Jemeppe.

A louer pour en jouir de suite une maison très vaste avec écurie, magasin et autres commodités sise sur la Batte à Liège, cotée 1093 ci-devant occupée par M. Dumonceau.

S'adresser au notaire Keppenne, rue St.-Hubert; n. 591,

**Changement de Domicile.** — J. H. Dumonceau, ci-devant sur la Batte, n. 1093, vient de transférer son commerce sur la place St.-Denis, n. 637, on trouve chez lui un dépôt considérable de denrées coloniales, toiles, genièvres, véritables nankins des Indes, dont il vient de recevoir un nouvel envoi, le tout à des prix fixes et très modérés.

Comme agent de la société de l'Union Belge et étrangère d'assurances contre incendie et sur la vie, il se recommande aux personnes qui auraient des propriétés à faire assurer, ou des contrats sur la vie à passer, tels que rentes viagères à constituer ou à payer à décharge des débiteurs, capitaux ou rentes au profit d'enfants pour en jouir à un âge déterminé, ou au profit d'un époux ou de toute autre personne survivante; remboursement de dettes douteuses, etc.

La société de l'Union Belge et étrangère place les assurés sous la garantie d'un vaste capital social, et par la modicité de ses primes, elle met le bienfait de l'assurance à la portée des moindres fortunes, elle appelle en outre les assurés à la surveillance de leurs intérêts, et au partage de ses bénéfices dont un 5<sup>e</sup> au moins leur est distribué tous les cinq ans.

On peut voir les statuts et réglemens de la société, et obtenir tous renseignemens ultérieurs au bureau de l'agent, place St.-Denis, n. 637. (894)

A louer ou à arrenter pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> novembre prochain, un moulin à eau, faisant du grain, farine, nommé le moulin de Lens-sur-Geer, situé en cette commune, sur la rivière du Geer. S'adresser au notaire *Lejeune*, pour le prix et les conditions. [591]

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

r b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthémy, n. 662.

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois places et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

Vente publique, au jour à fixer par des avis ultérieurs, de la ferme dite de Hove, consistant en bâtimens et 40 bonniers ou environ des Pays-Bas de prairie et terre exploitée par les enfans Franck, située en la commune de Moresnet, canton d'Aubel, arrondissement judiciaire de Liège. S'adresser à M<sup>e</sup> *Parmenier*, notaire, place de la Comédie, chargé de faire cette vente et recevoir les offres sur le prix, avant de procéder aux enchères. (551)

*Vente de meubles, livres et effets.*

A la requête de M<sup>e</sup> *Bayet* fils, avocat, nommé curateur à la succession vacante de François *Rouchard*, avocat, il sera procédé le dix-sept courant, 2 heures de relevée, en la maison sise Mont-St.-Matin, n. 617, où il est décédé, à la vente des meubles, effets et bibliothèque, formant la succession et consistant en lits, matelats, bois de lits, batterie de cuisine, nappes, serviettes, service de porcelaine, bibliothèque composée de cent trente volumes, et autres objets.

Le tout sera payé argent comptant. (549)

(412) *Vente du Couvent des Urselines à Huy.*

Le vendredi 31 août 1827 à trois heures de relevée, le ci-devant couvent des Urselines d'une contenance de 86 perches 83 aunes sera exposé en vente à l'enchère en l'étude du notaire *Grégoire*, à Huy.

Cette belle propriété située au bord de la Meuse, jouissant d'une vue des plus agréables, est propre à toute espèce d'établissement. Elle renferme des bâtimens considérables, deux jardins, deux cours avec six puits, et peut se diviser commodément en quantité d'habitations distinctes.

Le grand bâtiment se compose de trois quartiers: l'un en face de la Meuse de 29 pièces, un grenier, trois grandes caves l'autre à côté, de dix pièces, d'un grenier, d'une cave; d'une écurie avec fênil et d'une petite étable; et le troisième en 12 pièces, trois greniers, deux caves.

Dans la petite cour se trouve deux petites maisons, et dans la grande, trois autres: l'une de cinq pièces, un grenier, une cave; l'autre, ayant vue et sortie sur la rue, de quatre pièces, un grenier, deux caves et un petit jardin, et la troisième a vue sur la rue et sortie par un grand magasin d'une longueur de huit perches 50 aunes, et d'une largeur de 3 perches 50 aunes sur 33 aunes de hauteur.

Les bâtimens sont couverts en ardoises. Les jardins sont garnis d'arbres à fruits choisis, et l'un des deux a une issue sur une île qui joint la Meuse.

Quoiqu'à proximité de cette rivière le tout est à l'abri des eaux.

S'adresser pour visiter les lieux au grand bâtiment, et pour renseignemens audit notaire *Grégoire*, et à Liège à M. *Jenicot*, avocat, rue des Sœurs Grises.

( ) Jeudi 19 juillet 1827, à 3 heures de relevée, le notaire *Paque* vendra aux enchères publiques, en son étude, rue St.-Hubert, à Liège, le moulin à farine, maison et autres bâtimens, coup d'eau, étang, et environ 260 perches de pré et terre, situés à Saivelette, commune de Saive, canton de Fléron. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Belle maison avec cour, plusieurs pièces au rez de chaussée et Belles chambres, réunissant toutes commodités désirables, sise au commencement de la rue Pêcheurue, près du pont des Arches, n. 1407, à louer pour le Noël prochain. S'adresser rue Féronstrée, n. 579. (248)

A louer une maison rue St.-Jean, n. 793. S'y adresser.

Belle maison de campagne, distante de 10 milles de Liège, à vendre, à louer ou à échanger contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 312, à Liège, ou chez le notaire *Boulangier*, Hors-Château. (1415)

Un assortiment de filatures de laine en bon état, à vendre, faubourg d'Amercœur, n. 123. (597)

( ) VENTE PAR LICITATION.

En vertu de deux jugemens rendus par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 13 novembre 1824 et 13 juillet 1826, dument enregistrés, signifiés et coulés, en force de chose jugée, et en conformité de la loi du 12 juin 1816 il sera procédé le sept août prochain 1827, à deux heures après dîner, au domicile et pardevant M. le juge de paix du canton de Waremme, sis à Bleret, par le ministère de M<sup>e</sup> *Jamouille*, notaire à Saive, commis à cet effet par le jugement précité du 13 novembre 1824, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés, qui appartiennent par indivis:

1<sup>o</sup> Au sieur Lambert Crotteux, cultivateur, demeurant à Hodeige, canton de Waremme, dont les droits sont exercés par M. François Félix Godin, avoué demeurant à Liège;

2<sup>o</sup> A François Germeau, enfant mineur de Wathien Germeau, cultivateur, demeurant à Grandville, et de Marie Joseph Crotteux, son épouse décédée;

3<sup>o</sup> Et à Marie Crotteux, négociante, demeurant audit Hodeige, épouse du sieur Jean Caspar Lacroix, cultivateur, demeurant à Mowalle, canton de Hologne-aux-Pierres.

*Premier lot.* 1<sup>o</sup> Une belle maison d'habitation couverte en ardoises et en tuiles, bâtie à la moderne, avec étables, écurie, grange et autres bâtimens, eour, jardin et dépendances, le tout formant un ensemble de la superficie d'environ 27 perches 47 aunes, située audit Hodeige, occupée par ledit Lambert Crotteux et l'épouse Lacroix.

2<sup>o</sup> Un verger contenant 25 perches 98 aunes, situé audit Hodeige au lieu dit Ellevanx, tenant du levant au chemin de Hodeige, à Lens sur Geer; du couchant à la ruelle des Meuniers et d'un autre côté à Henri Dupont, occupé par les mêmes.

*Deuxième lot.* — Une maison et autres bâtimens et dépendances, avec cour, jardin et prairie, le tout contigu, de la superficie de 48 perches environ, occupée par Joseph et Beatrix Crotteux, situé audit Hodeige, vis-à-vis de la maison reprise au premier lot.

*Troisième lot.* — 1<sup>o</sup> Une pièce de terre en labour, dite Fond de Pousset, commune de Hodeige, contenant 47 perches 95 aunes, joignant du levant et du midi, à Englebert Poesman, du couchant à M. Detrootz de Liège, et du nord à M. le baron Vandestein.

2<sup>o</sup> Une autre située commune de Bergilers au lieu dit Heplette, contenant 87 perches 19 aunes, tenant du levant et du nord aux sieurs Germaux frères, du couchant à Hubert Leonard et du midi à Paschal Keppenne.

3<sup>o</sup> Et une autre située en la commune de Bergilers, au lieu dit sur les Puits contenant 39 perches 24 aunes, tenant du levant au sieur Latour, du couchant à M. Istaz, du midi et du nord aux frères Germeaux.

Ce lot est grevé de 3 rentes portant 12 rasières 22 litrons d'épeautre.

*Quatrième lot.* — Une terre arable contenant 15 perches 26 aunes, située audit Hodeige, en lieu nommé Alle Tombe, tenant du midi à François Cochoul, du couchant au chemin qui va de Hodeige à Fise-le-Marsal, et du levant à François Vallée.

2<sup>o</sup> Une autre de la superficie de 11 perches 99 aunes, sise commune de Grandville, au lieu dit près du Buisson de hodeige, tenant d'un côté à Erasme Istaz, d'un autre à Stassart, de l'autre à M. Istaz, prêtre.

3<sup>o</sup> Une autre audit Hodeige, au Fond de l'Abbaye, mesurant 8 perches 28 aunes, tenant d'un côté à M. Godin, d'un autre à Jean Brassinne, et du couchant à Gerard Latour.

4<sup>o</sup> Et finalement une autre pièce de terre sise même territoire de Hodeige, campagne vers Bergilers de la superficie de 6 perches 14 aunes, tenant d'un côté à Erasme Istaz de celui opposé à Gilles Joseph Jamart.

Cette dernière pièce est détenue par Henri Dupont et les autres par ledit Lambert Crotteux et l'épouse Lacroix.

Ces immeubles, qui sont d'origine patrimoniale, seront vendus avec toutes sécurités pour les acquéreurs, aux clauses et conditions déposées en l'étude dudit M<sup>e</sup> *Jamouille* et en celle de M<sup>e</sup> *Godin*, avoué, à Liège, dépositaire des titres de propriété.